

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 26/05/2020**

**Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire sortant
Puis Jean-Marc GINDER, membre le plus agé de l'assemblée
Puis Carole TALLEUX, Maire,**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 1 h 30.

Présents (15) : Mesdames et Messieurs

Christian BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Jean-Marc GINDER, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Sandrine SCHNEIDER Alexandra STEMMEIN, Carole TALLEUX Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../'

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration : ../'

Est désignée secrétaire de séance, Arnaud FLANDRE, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil municipal.
2. Élection du Maire.
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire.
4. Élection des adjoints au Maire.
5. Divers.



1. Installation des conseillers municipaux.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Armand LE GAC, maire, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. Élection du Maire.

Jean-Marc GINDER, plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Thomas MAUVAIS et Sandrine SCHNEIDER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Carole TALLEUX	14	quatorze

Madame Carole TALLEUX, ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

3. Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Sous la présidence de Mme Carole TALLEUX élue, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints



correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. Élections des adjoints au Maire.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et conditions que l'élection du Maire et sous la présidence de Mme Carole TALLEUX élue Maire, à l'élection des Adjoints au Maire.

4.1 Élection du Premier Adjoint au Maire.

Chaque conseiller a déposé l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet sur la table de vote.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc GINDER	14	quatorze

Monsieur Jean-Marc GINDER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Premier Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

4.2 Élection du Deuxième Adjoint au Maire.

Chaque conseiller a déposé l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet sur la table de vote.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian BUTSCHA	14	quatorze

Monsieur Christian BUTSCHA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

4.3 Élection du Troisième Adjoint au Maire.

Chaque conseiller a déposé l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet sur la table de vote.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8



NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laetitia ORTSCHITT	14	quatorze

Madame Laetitia ORTSCHITT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

5. Divers

Néant.

La séance est levée à 19h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 26/05/2020**

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil municipal.
2. Élection du Maire.
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire.
4. Élection des adjoints au Maire.
5. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseiller municipal		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseillère municipale		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseiller municipal		



KERN Didier	Conseiller municipal		
-------------	-------------------------	--	--

